



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 07 JUILLET 2016

Délibération N°2016/059
Date de convocation : 30 juin 2016
Nombre de conseillers en exercice : 77

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE
12 JUIL. 2016

L'an deux mille quinze, le 07 juillet 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de MAZINGHIEN, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Bethencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulery
Cléry
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honhechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Mauvois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (47 titulaires 4 suppléants) :

| | | |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Alexandre BASQUIN | Vincent WAXIN | Jean-Félix MACAREZ |
| Hubert DEJARDIN | Yannick HERBET | Jacques OLIVIER |
| Nathalie GAVE | Gérard LENOBLE | Christian PECQUEUX |
| Brigitte ROLAND-BEC | Thierry WALEMME (S) | Francis LEBLON |
| Dominique LAMOURET | Agnès BERANGER | Didier BONIFACE |
| Frédéric BRICOUT | Guy BRICOUT | Denis COLLIN |
| Régine DHOLLANDE | Mélanie DISDIER | Pierre LEVEQUE |
| Bernard POULAIN | Liliane RICHOMME | Martine THUILLEZ |
| Sandrine TRIOUX | Serge WARWICK | Alain GOETGHELUCK |
| Gérard TAISNE | Gilles PELLETIER | Jean-Marc GOSSART (S) |
| Gilberte SZOPA (S) | Jean-Louis CAUDRELIER | Karine ELOIR |
| Bruno MANNEL | Joseph MODARELLI | Serge SIMEON |
| Pascal FOULON | Pascal COQUELLE | Michel HENNEQUART |
| Michel GOUVART (S) | Didier BLEUSE | Jacky DUMINY |
| Daniel BLAIRON | Augustine NOIRMAIN | Véronique NICAISE |
| Henri QUONIOU | Stéphane JUMEAUX | Jean-Marc DOSIERE |
| Jean-Paul CAILLIEZ | Axelle DOERLER | Daniel FIEVET |

Membre(s) Excusé(s) (x) :

Membre(s) Absent(s) (12) :

Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Virginie LE BERRIGAUD, Christian PAYEN, Pierre LAUDE, Bernard PLET, Charles BLANGIS, Laurent COULON, Joëlle MANESSE, Marc DUFRENNE, Jean-Pierre RICHEZ, Daniel CATTIAUX, Maurice DEFAUX

Membre(s) ayant donné procuration (14) :

Denise LESAGE à Vincent WAXIN, Pierre-Henri DUDANT à Guy BRICOUT, Jean-Pierre THIEULEUX à Christian PAYEN, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Sandrine TRIOUX, Alain RIQUET à Liliane RICHOMME, Jean-Claude GERARD à Jean-Marc GOSSART, Annie DORLOT à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Joseph MODARELLI, Janine TOURAINNE à Pascal FOULON, Marc PLATEAU à Véronique NICAISE, Pascal LEVEQUE à Nathalie GAVE, Laurence RIBES à Bruno MANNEL, Chantal WAEYEMBERGE à Daniel FIEVET.

Axelle DOERLER est élue secrétaire de séance.

N°2016/059 : Proposition d'achat de parcelles par la Commune de Fontaine au Pire

Monsieur le Président informe l'assemblée avoir été destinataire d'une correspondance en date du 15 avril 2016 de la Commune de Fontaine au Pire portant proposition d'achat de parcelles, actuellement propriété de la CCCC.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit :

➤ de la parcelle cadastrée section ZA n°11 lieudit LES VINGT DE La TOUR, en nature de pâture pour une contenance de 3a 20ca en vue de créer un parking et dégager la visibilité sur le carrefour des rues Salengro et des Tilleuls.

Voir plan en annexe

Monsieur le Président précise que les services des domaines estiment ces terrains à :

| Parcelles | Contenance | Valeur vénale libre d'occupation | Valeur vénale si occupation | Indemnités d'éviction |
|-----------|------------|----------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| ZA N°11 | 320 | 576 | | |

Voir document en annexe

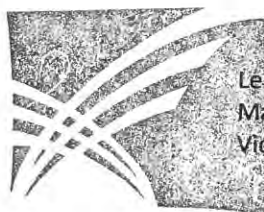
Monsieur le Président sollicite l'avis de l'assemblée sur cette proposition d'achat et précise que cette cession sera régularisée via un acte administratif.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 08 juillet 2016 et de la publication

Pour expédition conforme
Caudry, le 08 juillet 2016
Le 08 juillet 2016

Vu,

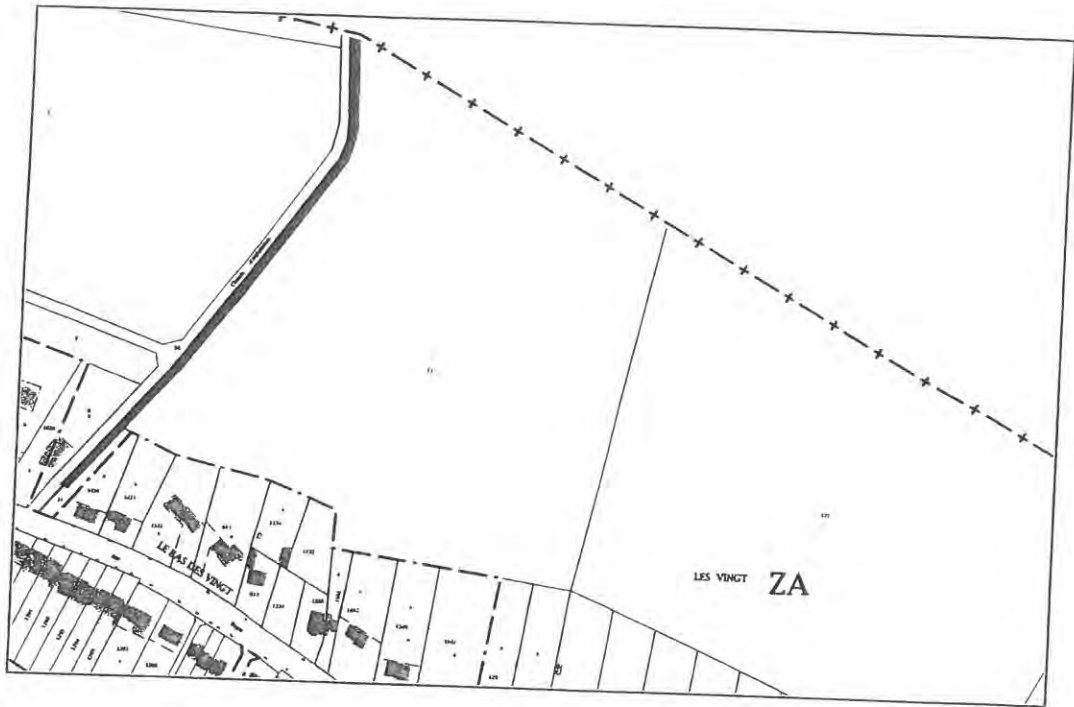


Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental

Communauté de Communes du
Caudrésis - Cateaux - BRICOUT

IMPORTANT

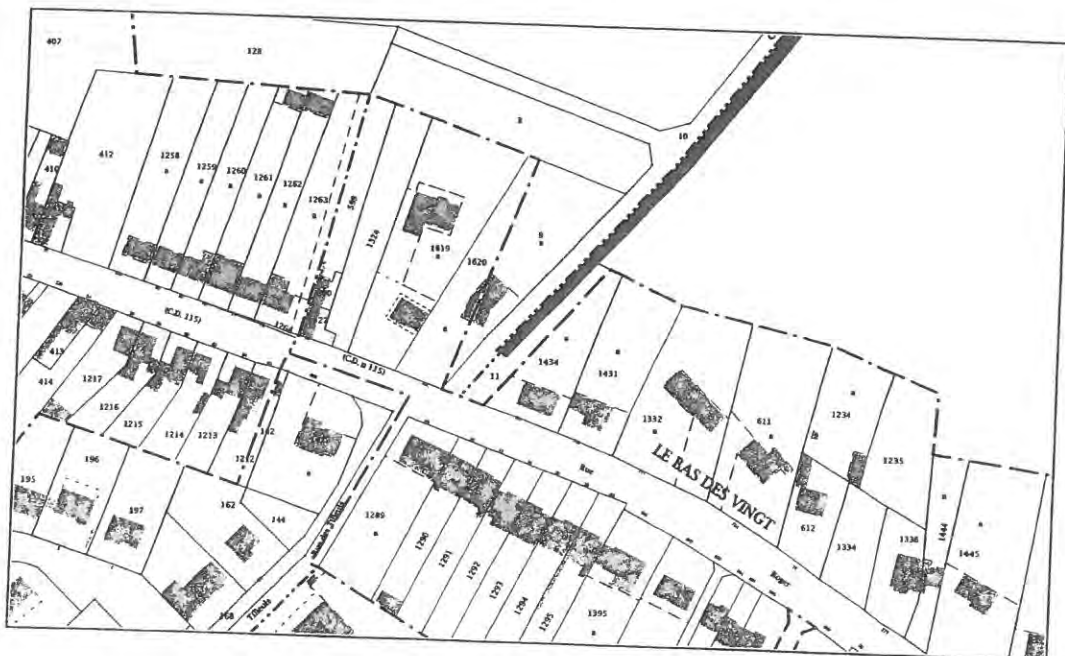
DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics
Impression non normalisée du plan cadastral

©2009/2010/2011



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics
Impression non normalisée du plan cadastral



Mairie de
Fontaine-Au-Pire

Fontaine au Pire le 15 avril 2016,

OBJET : Acquisition de terres appartenant à la Communauté de Communes

REÇU 19 AVR. 2016

Monsieur le Président,

La Commune de fontaine au Pire est désireuse d'acquérir diverses parcelles appartenant à la Communauté dont vous assurez la présidence : Il s'agit de :

La parcelle cadastrée section ZA n° 11, lieudit LES VINGT DE LA TOUR, en nature de pâture pour une contenance de 3a 20ca en vue de créer un parking et dégager la visibilité sur le carrefour des rues Salengro et des tilleuls

Une bande de 6m de largeur issue de la parcelle ZA 25, lieudit LES VINGT DE LA TOUR, et longeant le rivot de l'Erclin sur toute sa longueur soit environ 260 m (une superficie d'environ 15a 60ca) dans le but de créer une liaison douce piétonne vers la Commune de Beauvois et le Val du Riot.

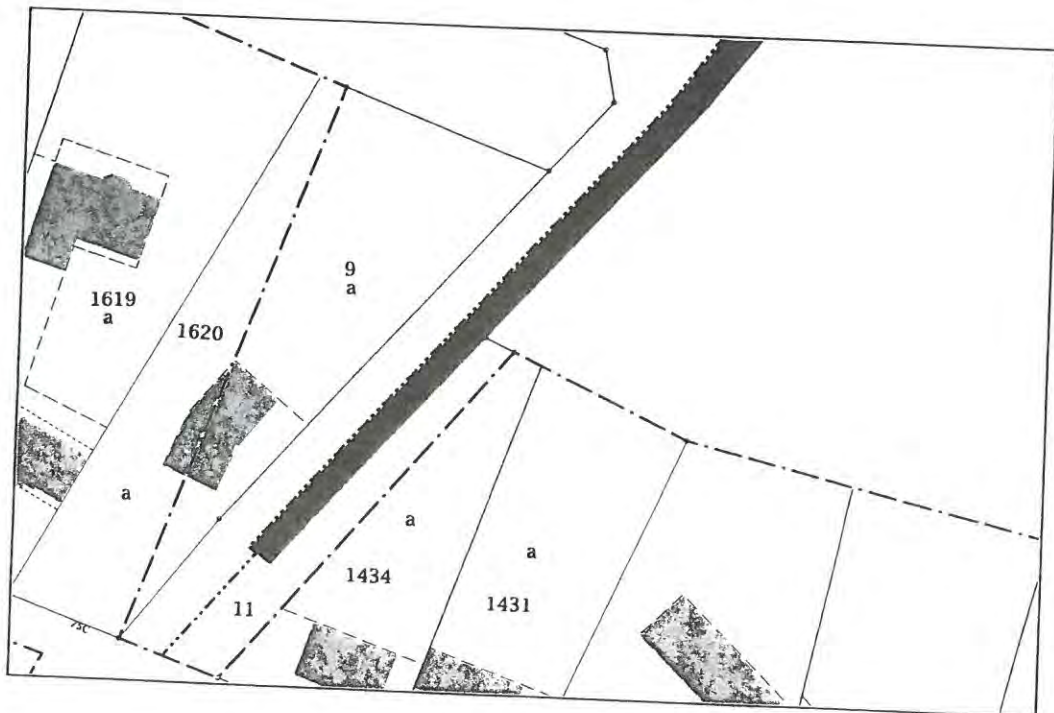
Une évaluation domaniale est demandée ce jour pour déterminer la valeur de ces parcelles.

Si les négociations en cours avec des agriculteurs candidats acquéreurs ne devaient pas aboutir, la Commune de Fontaine au Pire pourrait envisager l'achat de tout ou partie des parcelles cadastrées section ZA n° 1, 2, 25,27, 28, 175, section B n° 1453 et 1451 dans des conditions restant à déterminer.

Dans l'espoir d'aboutir favorablement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire

Jean Claude GERARD





Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DRFIP DU NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE ET DU DÉPARTEMENT DU NORD

POLE GESTION PUBLIQUE - Division du Domaine
82, avenue du Président J.F. Kennedy
59 70889
59033 LILLE CEDEX

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Stéphanie BIALASIK
Téléphone : 03 27 73 64 66
E-mail : stphnie.domainedomaines@drfip.financespubl.fr

Cambrai, le 01/06/2016

Monsieur le Maire

Mairie

14 Rue Léon Gambetta

59157 FONTAINE AU PIRE

Dossier : 2016-243V1826

| Parcelles | Contenance | Valeur vénale libre d'occupation | Valeur vénale et occupation | Indemnités d'éviction |
|---------------|---------------|----------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| ZA 1 | 6280 | 11304 | 2638 | 6615 |
| ZA 2 | 42820 | 77076 | 17984 | 45107 |
| ZA 25 | 49060 | 88308 | 20605 | 51680 |
| ZA 27 | 5160 | 9288 | 2167 | 5436 |
| ZA 28 | 2710 | 4878 | 1138 | 2855 |
| ZA 175 | 51557 | 82803 | 21654 | 54310 |
| B 1451 | 5010 | 8018 | | |
| B 1453 | 2660 | 4788 | | |
| ZA 11 | 320 | 576 | | |
| Totaux | 165577 | 298039 | 66186 | 166003 |

Rappels sur les dispositions légales et réglementaires :

- DOSSIER DIAGNOSTIC TECHNIQUE (ART. L. 271-4 A L. 271-6 ET R. 271-3 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION)**
- présence d'amiante : code de la santé publique (CSP) : art. L. 1334-13 et R. 1334-15 à R. 1334-29
 - présence de plomb : CSP : art. L. 1334-5 et L. 1334-6 - art. R. 1334-10 à 1334-13
 - présence de termites ou autres insectes xylophages : CCH : art. L. 133-1 à L. 133-6 et R. 133-1 à R. 133-9
 - diagnostic gaz : CCH : art. L. 134-4 et R. 134-6 à 134-9
 - diagnostic électrique : CCH : art. L. 134-7, décret 2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation (R. 134-11)
 - diagnostic de performance énergétique : loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 : art. 1 ; CCH : art. L. 134-1 et R. 134-1 à R. 134-5
 - risques naturels ou technologiques : Code de l'Environnement : art. L. 125-5

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

Objet : AVIS DU DOMAINE - Estimation d'un ensemble immobilier non bâti sur FONTAINE AU PIRE

Articles L.1311-9 à L.1311-12 du CGCT, articles L.1211-1 et L.4111-1 du CGCT

Vos références : Votre lettre du 15/04/16 - Dossier suivi par :

Nos références : 2016-243V1826

Monsieur le Maire,

Par une lettre citée en référence, vous avez sollicité l'estimation de la valeur vénale d'un ensemble immobilier non bâti composé de 9 parcelles cadastrées ZA 1 pour 62a80, ZA 2 pour 4ha28a20, ZA 25 pour 4ha90a60, ZA 27 pour 51a60, commune de FONTAINE AU PIRE pour 5ha15a57, B 1451 pour 26a60 et ZA 11 pour 3a20 sur la commune de FONTAINE AU PIRE soumise au RNU.

Par référence au marché immobilier local et selon les données fournies par vos soins, la valeur vénale totale de cet ensemble immobilier, considéré comme libre d'occupation, peut être fixée à 298.039 €.

Voilà le tableau repris au verso suivant éventuel bail en cours de certaines parcelles (indemnités d'éviction dues aux locataires : 10.534 €/ha).

Une marge de négociation de 10 % peut être accordée.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai d'un an et demi (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma meilleure considération.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
du Nord - Pas de Calais-Picardie
et du département du Nord
et par délégation

L'inspecteur

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLIQUES

Stéphanie BIALASIK

